

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1303-2020

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 août 2020, a adopté le règlement suivant :

N° 1303-2020 *Utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal*

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 12^e jour du mois d'août 2020.



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussigné, Matthieu Ledoux, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.saintesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 12 août 2020.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 12^e jour du mois d'août 2020.



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et
secrétaire-trésorier